

L'information est une arme au service de la paix. Sa diffusion est un acte de résistance
Dénoncer ne suffit plus, il faut expliquer, informer, transmettre
Les médias occidentaux dans leurs larges majorités ont de tout temps accepté les versions de l'armée
israélienne et ferment les oreilles aux autres sources.

Journal **de** Palestine

N° 351 du 05 au 16.03

Par C. De Broeder et M. Lemaire

Vous retrouverez ce journal

a) sur mes blog :

<http://www.dhblogs.be/categories/International.html>

<http://www.lalibreblogs.be/categories/International.html>

b) sur le site : www.palestine-solidarite.org à cette adresse : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Palestiniens.htm

c) sur le site de Robert Bibeau : : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Sommaire

Tiré à part

L'offensive israélienne à Gaza a fait 1.434 morts dont 960 civils, 239 policiers et 235 combattants.

Constitution du Tribunal Russel sur la Palestine.

1 Résistance

Détails par région:

2 Décompte des pertes humaines

3 Politique

Palestinienne

Politique Israélienne

4 Politique internationale des territoires occupés

5 Médias/Vidéos

5-1 Closed Zone.

5-2 Le « bienfait » de la « seule démocratie du Moyen-Orient.

5-3 Vidéo : le Bateau Free Gaza.

6 Les brèves

6-1 Riad Malki mett en garde contre un gouvernement Netanyahu anti-paix.

6-2 Fateh et Hamas ne parviennent pas à surmonter leurs désaccords.

6-3 Le nouveau tracé du mur de séparation discriminatoire dévore de nouveaux terrains palestiniens.

6-4 Israël procède à la plus large déportation de familles de Jérusalem depuis 1967.

6-5 La vallée du Jourdain.

7 Dossier

7-1 Manuel de Diéguez : Gaza, un tremblement de terre politique.

7-2 Eyal Weizman : Offensive par le Droit à Gaza.

8 Piece jointe :

1) Bombardement

2) "Chanson pour Gaza"

05-03 au 16-03: Peuple Palestinien : 17 tués - 14 blessés
Occupants : 0 tué - 0 blessé

Tiré a part

L'offensive israélienne à Gaza a fait 1.434 morts dont 960 civils, 239 policiers et 235 combattants,

L'offensive menée par Israël du 27 décembre au 18 janvier dans la bande de Gaza a fait 1.434 morts dont 960 civils (dont 288 enfants), 239 policiers et 235 combattants, a déclaré le 'Centre palestinien pour les droits de l'homme' un groupe de défense des droits de l'homme.

Le groupe annonce qu'il publiera la semaine prochaine sur son site la liste de toutes les personnes tuées.

"Les investigations du Centre palestinien pour les droits de l'homme révèlent que tout au long de l'offensive, les Forces d'occupation d'Israël ont eu recours à une force excessive, aveugle, en violation du principe de distinction", dit le groupe dans son rapport publié sur www.pchrgaza.org.

Le principe de distinction "oblige toutes les parties au conflit à distinguer entre combattants et non-combattants".

Pour le groupe "le taux élevé, disproportionné, de morts parmi la population civile, comparé à celui des combattants" montre que les forces israéliennes n'ont pas respecté le principe de distinction.

Il ajoute que parmi les civils tués figurent 288 enfants et 121 femmes.

"Le ministère de la Santé a aussi confirmé qu'un total de 5.303 Palestiniens avaient été blessés dans l'offensive, dont 1.606 enfants et 828 femmes", écrit-il encore.

Il réclame une enquête internationale sur "les crimes commis par les forces israéliennes et sur la conduite des hostilités par Israël" et demande "que tous les responsables politiques et militaires soient poursuivis".

Source : Reuters

12/3

14-03

Le Hamas, dont la charte fondatrice appelle à la destruction de l'État hébreu, a suggéré qu'il accepterait un État palestinien dans les territoires capturés par Israël en 1967, mais rejeté toute reconnaissance formelle.

Le Hamas insiste sur le droit de revendiquer l'ensemble de la Palestine, y compris ce qui constitue aujourd'hui Israël, mais n'a pas exclu d'observer une trêve de 15 à 20 ans.

<http://www.lorientlejour.com/>

Constitution du Tribunal Russel sur la Palestine

Intervention de Stéphane Hessel

Ce jour a été lancé le Tribunal Russell sur la Palestine, lors d'une conférence de presse présidée par l'Ambassadeur de France Stéphane Hessel. En tant qu'initiateurs, Ken Coates, Président de la Fondation Bertrand Russell pour la Paix ; Leila Shahid, Déléguée Générale de la Palestine auprès de l'Union Européenne, de la Belgique et du Luxembourg ; et Nurit Peled, Prix Sakharov pour la Liberté de Pensée, ont présenté l'histoire et les raisons qui les ont menés à demander la constitution de ce Tribunal.

Au nom du Comité Organisateur, l'ancien sénateur Belge Pierre Galand en a expliqué le fonctionnement. Parmi la centaine de personnalités internationales qui ont accepté de parrainer cette initiative, messieurs Ken Loach, Paul Laverty, Raji Surani, Jean Ziegler, François Rigaux, Jean Salmon et François Maspero ont tenu à être présents pour exprimer leur soutien.

Dans la lignée du Tribunal Russell sur les crimes de guerre au Vietnam, le Tribunal Russell sur la Palestine est un acte citoyen qui vise à réaffirmer la primauté du droit international comme base de règlement du conflit israélo-palestinien, et à éveiller les consciences sur la responsabilité de la communauté internationale dans la perpétuation du déni du droit du peuple palestinien.

Dans son fonctionnement, le Tribunal Russell sur la Palestine se basera sur des Comités d'Experts et de Témoins, chargés d'établir les faits et l'argumentaire juridique qui sera soumis au Tribunal. Des Comités Nationaux d'Appui prendront en charge la préparation de rapports d'expertise, assureront la mobilisation populaire et médiatique autour du projet et le développement des moyens et des ressources du Tribunal. On peut déjà tabler sur de forts appuis provenant de l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Espagne, la Suisse, l'Autriche, les Pays-bas, le Portugal, l'Irlande, le Liban, l'Algérie, l'Australie, l'Italie, l'Afrique du Sud, l'Égypte et, bien sûr, de la Palestine et d'Israël. D'autres contacts sont en cours pour que la constitution de comités soit étendue à d'autres pays et continents.

Une fois les dossiers d'accusation constitués et les témoins auditionnés, les sessions du tribunal seront organisées début 2010 dans plusieurs grandes capitales. Un jury composé de personnes connues et reconnues

pour leurs hautes qualités morales sera alors chargé de prendre connaissance de l'ensemble des rapports, d'entendre les témoins à charge et à décharge. Ce jury énoncera les conclusions qui, nous en sommes persuadés, entraîneront une large adhésion des opinions publiques internationales, et par delà, des décideurs politiques, en vue de contribuer à une paix juste et durable au Proche Orient.

Contact Tel / fax : 00 32 (0)2 2310174 Tel portable : 00 32 (0) 479 12 95 32 e-mail : trp_int@yahoo.com web : www.russelltribunalonpalestine.com

10 mars 2009,

Comité Valmy

Communiqué de presse

trp_int@yahoo.com web : www.russelltribunalonpalestine.com

1 La lutte pour la libération dans les territoires occupés

Cisjordanie occupée par Israël depuis 1967 : Au jour le jour

11-03

Jet de pierres : Un infirmier palestinien a rapporté que Fayez Atta, 17 ans, habitant d'un village proche de Ramallah, avait succombé à des blessures par balle et qu'un autre jeune avait été transporté dans un hôpital israélien dans un état grave

[aloufok](http://www.aloufok.net)

13-03

Au moins douze autres personnes, dont un journaliste français, ont été blessées à Ramallah par un tir d'obus de char, place al-Manara. Le journaliste, un photographe français indépendant, a été sérieusement atteint à la jambe, place Manara.

C'est le premier journaliste tué depuis le début de l'Intifada, en septembre 2000. Plusieurs dizaines ont été blessés durant cette période

<http://www.aloufok.net/spip.php?article294>

14/3

les forces de l'ordre ont été alertées d'une tentative de braquage dans une boutique de vêtements à Jérusalem.

Un policier a ouvert le feu et tué le Palestinien. La femme, de nationalité israélienne, a été arrêtée, selon Shmuel Ben Ruby, porte-parole de la police.

AP

14/03

Les soldats israéliens ont fait usage, hier, de grenades lacrymogènes pour disperser une manifestation contre le « mur de sécurité », à Nilin.

Un ressortissant américain a été grièvement blessé.

AFP

2 La Palestine en chiffre (Depuis le début de l'Intifada le 25 septembre 2000)

Civils & résistants tués	: 6.906
Palestiniens blessés	: 54.242
Internationaux blessés (balles réelles ou caoutchoutées, gaz lacrymogène, autres moyens)	: 192 (chiffre tout a fait minimal)
Arrêtés :	: 47.733
En prison :	: 11.800
Pacifistes en prison ou arrêtés	: 108
Autres actes	
Journalistes tués	: 9
Journalistes blessés	: ? + 32
Nombre de maisons palestiniennes détruites ou partiellement démolies	: 66.275

2-2 Occupants:

Israéliens tués	: 1.199 (359 militaires/policiers)
Israéliens blessés	: 6.580 (548 militaires/policiers)

Les chiffres indiqués sont **vérifiés par le recoupement** des chiffres des pertes communiqués par la résistance & les médias occidentaux & XINHUANET (Chine)

Le nombre de victimes du blocus israélien atteint 304 morts, avec deux nouveaux enfants

Des sources médicales palestiniennes ont déclaré, hier jeudi 12 mars, que le nombre de victimes du blocus imposé sur la bande de Gaza a atteint 304 morts.

En fait, dans la seule journée d'hier, trois personnes ont perdu la vie à cause de ce blocus imposé sur Gaza depuis juin 2007.

Il s'agit de l'enfant Sajjoud Hani Abou Batnine, âgée de sept ans seulement, originaire du département de Khan Younes, au sud de la bande de Gaza. Elle avait une maladie au niveau du cœur.

Il s'agit également du petit garçon de quatre ans Suleyman Ahmed Abou Rijila, originaire du même département, et lui aussi atteint au cœur.

La troisième victime est une personne âgée de soixante et onze ans, originaire de la ville de Gaza. Il souffrait de son estomac.

Les trois nouveaux cas avaient tous les papiers nécessaires afin de faire leur voyage vers l'étranger et de recevoir le soin nécessaire. Mais les occupants israéliens mettaient des bâtons dans les roues de leur voyage. C'est la cause directe de leur mort.

En ce mois de mars, le nombre de victimes s'élève à **douze personnes dont trois enfants et cinq femmes.**

Si les points de passage restent fermés, ce nombre de victimes est candidat pour s'élever très rapidement, surtout en ce moment où les hôpitaux de la bande de Gaza sont bondés.

12-03

3 Politique

a) Palestinienne

MM Abbas & Haniyeh.

Abbas

13-03

Abbas a admis que les négociations "rencontraient des difficultés". "Obtenir la réconciliation nationale exigera des efforts et une authentique volonté", a-t-il dit.

Reuters

1-3 Sur le terrain.

Les arrestations politiques en Cisjordanie menacent le dialogue inter-palestinien.

L'un des dirigeants du Hamas en Cisjordanie, Refait Nacef, a affirmé la poursuite des arrestations et campagnes d'hostilité des services sécuritaires alliés à l'autorité palestinienne, dirigés par Mahmoud Abbas, en Cisjordanie.

Ces arrestations menacent vraiment les discussions au Caire, qui souhaitent apporter un consensus national. Nacef a déclaré que le Hamas ne sera plus intéressé par tel dialogue ou accord si les arrestations politiques en Cisjordanie ne prennent pas fin, et il a insisté sur la nécessité de libérer les détenus politiques de toutes les factions, en Cisjordanie.

Le dirigeant du Hamas en Cisjordanie a appelé les services de sécurité d'Abbas à agir sérieusement et de manière efficace pour contribuer à la réussite du consensus national, et il a exigé une décision qui interdise la poursuite des arrestations contre les Palestiniens en Cisjordanie

Nacef : CPI

13-03

1-4 Les grandes manœuvres.

13-03

Le premier ministre palestinien Salam Fayyad a présenté sa démission à la veille de la reprise du dialogue interpalestinien au Caire pour ouvrir la voie à la formation d'un nouveau gouvernement.

RIA Novosti

1-5 Négociations.

10-03

Mardi dernier, dans la capitale égyptienne, un nouveau tour du dialogue interpalestinien s'est ouvert dans le but de former un gouvernement palestinien unique.

Le travail est mené au sein de cinq commissions dont chacune comprend trois représentants du Fatah et autant de délégués du Hamas, ainsi qu'un ou deux représentants de chacune des autres factions palestiniennes.

Il s'agit des cinq commissions spécialement mises en place pour se charger de la formation d'un gouvernement d'entente nationale, de la refonte des services de sécurité, de la réorganisation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et de préparer les élections présidentielle et législatives dans les délais prévus par la loi.

RIA Novosti

13-03

Les factions palestiniennes, dont le Fatah et le Hamas, participant aux négociations du Caire ne se sont toujours pas entendues sur la création d'un gouvernement d'entente nationale, rapporte l'agence égyptienne MENA.

La commission sur le gouvernement a indiqué dans son rapport d'étape qu'en raison de divergences entre le Fatah et le Hamas, les principes de la formation d'un nouveau cabinet des ministres restaient flous, et le respect par l'OLP de ses engagements posait un problème.

Pourtant, les parties ont réussi à s'entendre sur les fonctions du futur gouvernement. Ainsi, ce cabinet exercera ses fonctions tant en Cisjordanie qu'à Gaza.

RIA Novosti

Hamas-Fatah : les pourparlers dans une impasse

Le Hamas a annoncé que les pourparlers avec le Fatah étaient au point mort, en raison de désaccords sur le programme politique d'un gouvernement d'union.

Le porte-parole du Hamas Fawzi Barhoum a affirmé samedi que son mouvement n'avait pas changé de position sur son refus de reconnaître Israël.

La communauté internationale a pourtant annoncé qu'elle ne travaillera pas avec un gouvernement Hamas-Fatah sans une telle concession.

Des centaines de millions de dollars d'aide étrangère promise pour la reconstruction de Gaza, après l'offensive militaire israélienne, sont en jeu. L'argent ne sera donné qu'à un gouvernement accepté par la communauté internationale.

Le Hamas et le Fatah sont engagés depuis une semaine dans des pourparlers au Caire. L'Égypte souhaitait qu'un accord soit conclu d'ici ce samedi entre ces deux mouvements sur un gouvernement de partage du pouvoir dans les Territoires palestiniens.

Parallèlement, le Hamas a déploré l'arrestation de 74 de ses militants en Cisjordanie par le Fatah, même si 90 autres activistes du Hamas ont été libérés.

14 mars

1-6 Gouvernement cherche coalition désespérément...

Le Hamas veut nommer le prochain Premier ministre

Le Hamas veut avoir le droit de désigner le prochain Premier ministre palestinien et réclame la majorité des sièges au sein d'un éventuel gouvernement d'union avec le Fatah de Mahmoud Abbas, président de l'Autorité autonome.

Pour Mouchir al Masri, membre de la direction du Hamas, le prochain exécutif palestinien doit être formé sur la base des élections législatives de janvier 2006, que son mouvement a remportées haut la main.

<http://www.aloufok.net/>

11-03

11-03

Abbas souhaite que le gouvernement d'union appelé à superviser la reconstruction de la bande de Gaza, dévasté par l'offensive israélienne menée du 27 décembre au 18 janvier, et à préparer de nouvelles élections législatives et présidentielle, soit formé de techniciens sans étiquette.

<http://www.aloufok.net/>

11-03

"Nous n'accepterons jamais Fayyad non seulement parce qu'il a commis des crimes contre le peuple palestinien et la résistance en Cisjordanie, mais parce que le Fatah et Abbas ne peuvent légalement nommer" le Premier ministre, dit un conseiller d'Haniyeh dans un communiqué diffusé sur internet.

Fayyad, qui a dit son intention de démissionner avant la fin du mois, a pris ses fonctions, en juin 2007.

AFP

<http://www.aloufok.net/>

13-03

Le chef des services de renseignement égyptiens Omar Souleimane, médiateur dans les discussions, avait incité jeudi soir les chefs de délégation du Hamas et du Fatah à tenter de surmonter leurs désaccords.

En conséquence, les pourparlers ont repris vendredi, ont indiqué des responsables.

"Nous devons faire le maximum d'efforts pour réussir, car un échec serait désastreux", a déclaré Ashraf Goma, délégué du Fatah.

Le Hamas, dont la charte fondatrice appelle à la destruction de l'Etat juif, a suggéré qu'il accepterait un Etat palestinien dans les territoires capturés par Israël en 1967 mais rejeté toute reconnaissance formelle.

Le Hamas insiste sur le droit de revendiquer l'ensemble de la Palestine, y compris ce qui constitue aujourd'hui Israël, mais n'a pas exclu d'observer une trêve de 15 à 20 ans.

Un autre obstacle qui a, selon le Hamas, jeté une ombre sur les travaux des cinq commissions de négociations est l'incarcération de centaines de partisans du Hamas en Cisjordanie, sous la garde des forces de sécurité du Fatah.

Reuters

13-03

Faouzi Barhoum, le délégué du Hamas, a précisé que les deux parties n'étaient "pas d'accord sur le calendrier de travail du nouveau gouvernement" et qu'il restait "des obstacles à lever pour aboutir à une formule équilibrée".

Le Fatah et le Hamas ont formé un gouvernement d'union en 2007, dont le programme prévoyait de "respecter" les accords passés avec Israël.

Reuters

Al-Bardawil : Il est nécessaire de libérer les détenus politiques avant tout accord.

Le porte-parole du Hamas Dr Salah Al-Bardawil a révélé que la première réunion du dialogue du Caire a eu lieu pour diagnostiquer la nature des désaccords palestiniens, pour évaluer les convergences et les renforcer, révéler les divergences et les surmonter. Il a confirmé la nécessité de poursuivre ce dialogue avantageux et d'œuvrer pour sa réussite.

Al-Bardawil a affirmé mercredi soir, le 11/3, lors d'une déclaration écrite, que le Hamas est prêt pour la réalisation de tout consensus national. Il a révélé que son mouvement n'accepte plus de sectionner le dialogue, refusant d'accéder à la formation d'un tel gouvernement sans avoir traité tous les dossiers cruciaux.

"Le Hamas est pour un gouvernement de politiques et professionnels, non pas seulement de technocrates", a-t-il dit, insistant aussi sur la nécessité de libérer les captifs politiques en Cisjordanie, avant toute ratification d'un tel accord. Il a aussi souligné les énormes difficultés devant le dialogue inter-palestinien, notamment après que l'occupation a empêché la délégation du Hamas en Cisjordanie de rejoindre les pourparlers du Caire

CPI 13/3

Mouchir Al Masri : la formation de tout gouvernement doit se baser sur les résultats électoraux

Le député du bloc du Hamas « changement et réforme », Mouchir Al Masri a affirmé que la formation de tout gouvernement palestinien se basera sur les résultats des élections parlementaires, en insistant que ces résultats sont l'une des bases principales pour le succès dialogue inter-palestinien.

"Où est la démocratie, la volonté du peuple qui a choisi ses représentants, si les résultats électoraux, ne seront pas pris en considération", s'est interrogé Al Masri, mercredi, le 11/3, lors d'une déclaration écrite dont le centre palestinien d'information a reçu une copie, tout en confirmant la nécessité de respecter le choix démocratique du peuple palestinien.

Al Masri a souligné que les palestiniens vont discuter au Caire, la nature du gouvernement, l'élaboration de son programme et de choisir ses ministres, en se référant aux accords nationaux ratifiés précédemment.

CPI

13/3

1-12 Diplomatie

04-03

Abbas contre Khamenei : "Nous envoyons un message à l'Iran: arrêtez de vous ingérer dans nos affaires", accusant l'Iran d'aggraver les divisions inter palestiniennes au moment où le Fatah, tente(ra) de se réconcilier avec le Hamas.

<http://www.romandie.com:>

1-13 Prisons & tortures - situation dans les geôles israéliennes -

13/3

L'Autorité palestinienne du président Abbas a libéré jeudi 30 membres du Hamas détenus en Cisjordanie, a-t-on appris auprès des services palestiniens de sécurité.

"Ces libérations constituent un geste de bonne volonté alors que des négociations ont repris au Caire en vue de la formation d'un gouvernement d'union", a-t-on précisé de même source.

Al Manar TV

13-03

Un autre obstacle qui a, selon le Hamas, jeté une ombre sur les travaux des cinq commissions de négociations est l'incarcération de centaines de partisans du Hamas en Cisjordanie, sous la férule des forces de sécurité du Fatah.

Les services de sécurité fidèles à Mahmoud Abbas nient détenir qui que ce soit pour des raisons politiques. Ils n'en ont pas moins annoncé la libération de 45 partisans du Hamas jeudi.

Un responsable du Hamas a confirmé 30 libérations mais ajouté que huit autres partisans du mouvement avaient été interpellés jeudi soir.

"Cette question est devenue le plus grand obstacle au succès d'un dialogue", estime Faouzi Barhoum. "Nous ne céderons jamais sur ce point."

13/3 Reuters

Nidal al Moughrabi

14-03

le Hamas a déploré l'arrestation de 74 de ses militants en Cisjordanie par le Fatah, même si 90 autres membre du Hamas ont été libérés.

<http://www.aloufok.net/spip.php?article309>

b) Politique Israélienne

2-1 Processus de paix.

Échange de prisonniers.

Olmert. : "Le gouvernement recevra les dernières informations et, en fonction des circonstances et de ces informations, nous déciderons si une décision doit être prise et laquelle" ,"Mes émissaires rentreront ce soir (dimanche) et feront un compte rendu lors de la réunion spéciale du gouvernement" lundi, sur le sort du soldat franco-israélien Gilad Shalit, détenu dans la bande de Gaza depuis juin 2006, a dit Olmert...

Le ministre de l'Intérieur, Meir Sheetrit, a pour sa part affirmé que les discussions dimanche au Caire du négociateur Ofer Dekel et du chef du Shin Beth (services israéliens de sécurité intérieure), Yuval Diskin, sont cruciales.

"Aujourd'hui, la question sera tranchée pour le meilleur ou le pire. J'espère qu'elle le sera pour le meilleur", a-t-il insisté, avant de souligner: "Durant le week-end, d'importants efforts ont été déployés pour conclure un accord. Le Hamas comprend que les jours de ce gouvernement sont comptés".

Il a par ailleurs ajouté que le cabinet Olmert, qui devrait bientôt être remplacé par une équipe gouvernementale dirigée par le chef du Likoud (droite), Netanyahu, était prêt à accepter un accord.

"Ce gouvernement est prêt à accepter un accord, mais quand il sera remplacé personne ne peut dire ce qu'il en adviendra", a souligné M. Sheetrit

AFP

15 mars.

2-4 Les grandes manœuvres...

15-03

Netanyahu, chef du parti de droite Likoud, se défend de refuser un dialogue avec les responsables Palestiniens, tout en s'opposant au principe de "deux Etats pour deux peuples".

AFP

15 -03

Deux négociateurs israéliens se sont rendus au Caire samedi pour poursuivre des discussions parrainées par l'Egypte sur un échange de prisonniers avec le Hamas contre la libération de Shalit, enlevé par un commando palestinien, dont faisait partie le Hamas, en juin 2006.

Selon la presse israélienne, les deux émissaires sont porteurs d'un ultimatum pour le Hamas: si le Hamas n'accepte pas un accord avant dimanche soir, ils devront traiter avec le prochain gouvernement de M. Netanyahu, qui pourrait s'avérer moins souple.

Le Hamas ne fera pas des concessions : "Nous maintenons nos conditions et sommes indifférents aux pressions sionistes", "La clé pour résoudre le problème est de répondre à nos demandes (qu'Israël) connaît bien", a affirmé à l'AFP son porte-parole Fawzi Barhoum.

Le Hamas exige l'élargissement d'un millier de Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, en échange du soldat.

Toutefois, plus tard dans la soirée, la présidence du conseil a annoncé le report à mardi de la réunion spéciale du gouvernement sans donner les raisons de cette décision

AFP

2-5 Gouvernement cherche coalition désespérément...

Accord de coalition entre Netanyahu et le parti d'extrême-droite de Israël Beiteinou.

Le Likoud, le parti de droite du Premier ministre israélien pressenti, Benjamin Netanyahu, a conclu dans la nuit de dimanche à lundi son premier accord de coalition avec Israël Beiteinou, une formation d'extrême-droite, a indiqué une porte-parole du Likoud.

"Un accord de gouvernement a été signé entre le Likoud et Israël Beiteinou", a annoncé Miri Reihman, une porte-parole du Likoud aux journalistes à l'issue de négociations qui ont duré plusieurs heures.

Aux termes de cet accord, Israël Beiteinou va obtenir le ministère des Affaires étrangères, qui doit revenir au chef de ce parti Avigdor Lieberman, ainsi que les portefeuilles de la Sécurité intérieure, des Infrastructures, du Tourisme et de l'Intégration (des nouveaux immigrants), a ajouté la porte-parole.

Cet accord est le premier conclu par Benjamin Netanyahu depuis qu'il a été chargé de former le prochain gouvernement.

Parmi les autres formations, qui devraient également entrer dans la future coalition figurent le Shass (ultra-orthodoxes sépharades, 11 députés) la Liste Unifiée de la Torah (ultra-orthodoxes ashkénazes, 5 députés) ainsi deux partis d'extrême-droite l'Union Nationale (4 députés) et le Foyer Juif (3 députés).

Selon la radio publique, M. Netanyahu espère signer d'autres accords de coalitions avec ces partis dans les prochains jours et présenter son gouvernement jeudi pour obtenir l'investiture du parlement.

Israël Beiteinou, qui a mené une campagne électorale sur des thèmes anti-arabes, a réussi une percée lors des législatives du 10 février en faisant élire 15 députés ce qui lui a permis de devenir le troisième parti du pays derrière le Likoud (27 députés) et le Kadima, une formation centriste (28 députés) dirigé par la ministre des Affaires étrangères sortante Tzipi Livni.

AFP / 16 mars

16-03

M. Netanyahu a relancé l'option d'un cabinet élargi en menant des discussions secrètes avec sa rivale Tzipi Livni. Mais ces discussions n'ont pas abouti pour le moment.

Livni exige que le Likoud s'engage à soutenir l'idée de "deux Etats pour deux peuples", autrement dit la création d'un Etat palestinien comme condition à son ralliement.

M. Netanyahu en revanche rejette la création d'un Etat palestinien et préfère parler de "paix économique", qui prévoit selon lui une amélioration des conditions de vie des Palestiniens en Cisjordanie.

Livni, entend également poursuivre les négociations avec Mahmoud Abbas, lancées dans la foulée de la conférence internationale d'Annapolis (Etats-Unis) en novembre 2007.

Mme Livni souhaitait également conclure un accord de "rotation" pour le pouvoir prévoyant que M. Netanyahu dirige le gouvernement pendant la moitié de la législature avant de laisser sa place à Mme Livni. Cette proposition a été rejetée par M. Netanyahu.

AFP

2-13 Situation dans les geôles israéliennes - Prisons & tortures

L'occupation prolonge la détention de 32 prisonniers sans aucune accusation.

Un communiqué publié, le vendredi 13/3, par le bureau de l'association internationale des droits de l'homme, a montré que les autorités sionistes ont prolongé la détention administrative contre 32 captifs palestiniens, sans présenter aucune accusation contre eux.

"L'occupation sioniste a renouvelé la détention contre 9 détenus d'Al Khalil, 7 de Bethléem, 5 de Ramallah, 4 de Naplouse, 3 de Jénine, 2 de Toulkarem et 2 captifs d'Ariha", a souligné le communiqué, en précisant que leurs détentions varient entre 2 mois et 6 mois.

L'association juridique a condamné fortement les violations des autorités occupantes contre les droits légaux des détenus palestiniens, en appelant à une intervention internationale, notamment des organisations et institutions qui luttent pour les droits de l'homme et la liberté à presser sur l'entité sioniste pour garantir la libération des captifs palestiniens, tout en indiquant aux situations très difficiles dans la prison du Néguev et d'Ofer.

CPI 14/03

2-14 Prisons & tortures : Déclaration

Des assassinats sont programmés par l'occupation contre les détenus palestiniens

Le centre des études pour la situation catastrophique des captifs palestiniens dans les prisons de l'occupation a affirmé que les autorités sionistes ont tué délibérément plusieurs détenus palestiniens et arabes, violant ainsi les conventions internationales.

Le centre a souligné que des dizaines de captifs palestiniens et arabes, notamment des Egyptiens, ont été torturés jusqu'à la mort, ainsi que les captifs de la dernière agression sauvage contre Gaza.

Il a aussi précisé que 196 personnes ont subi des négligences médicales et la politique de punition collective.

En effet, les soldats de l'armée violent toutes les règles, chartes et lois internationales, tous les droits des captifs.

"Un groupe extrémiste de soldats sionistes, surnommé "Motsada", a tué avec sang-froid le détenu palestinien Mohamed Safi Al-Achkar (30 ans), lors d'une offensive barbare, avant l'aube du 22 octobre 2007", a révélé le journal hébreu "Haaretz".

Le centre juridique a appelé à une intervention légale et immédiate pour sauver les innocents emprisonnés qui souffrent énormément dans les prisons et à présenter les coupables aux cours pénales internationales, telle que celle de La Haye.

CPI 13/3

13-03

"Un groupe extrémiste de soldats surnommé "Motsada", a tué avec sang-froid le détenu palestinien Mohamed Safi Al-Achkar (30 ans), lors d'une offensive barbare, avant l'aube du 22 octobre 2007", a révélé le journal hébreu "Haaretz".

CPI

3 Politique Internationale des territoires occupés

a) Pays Arabes & voisins

Iran

Khamenei : la résistance est le seul moyen de sauver la Palestine"

Khamenei la plus haute autorité de l'Etat iranien, a déclaré que "la résistance est le seul moyen de sauver la Palestine", qualifiant Israël de "tumeur cancéreuse", en ouverture d'une conférence à Téhéran sur la bande de Gaza.

"On ne pourra sauver la Palestine en mendiant auprès des Nations unies", a-t-il affirmé, en référence à la conférence des donateurs de Charm el-Cheikh, en Egypte, qui s'est conclue lundi par une promesse(...) de la communauté internationale de verser 4,5 milliards de dollars pour la reconstruction de Gaza.

La conférence de Téhéran, qui réunit pendant deux jours des représentants de pays de la région et des délégations sud-africaine et nigériane, se veut une réponse à celle de Charm el-Cheikh.

Parmi les personnalités lors de cette conférence figurent notamment le numéro deux du bureau politique du Hamas en exil Moussa Abou Marzouk et Mahmoud Zahar, le plus influent dirigeant du "Hamas de l'intérieur". Mahmoud Zahar a(aurait) dit que l'Iran finançait le Hamas" notamment en payant les salaires de nos employés" depuis la victoire du Hamas aux législatives de 2006.

04 mars

<http://www.romandie.com>:

b) Le Monde

1 Usa (le parrain)

1 Obama/Clinton

04-03

Clinton "Les propos tenus au plus haut niveau par le gouvernement iranien aujourd'hui sont une claire ingérence dans les affaires intérieures palestiniennes", "Le président Abbas y a répondu comme il convenait", a estimé Mme Clinton, en dénonçant "les efforts persistants des Iraniens pour saper l'Autorité palestinienne".

<http://www.romandie.com>:

2 Les grandes manœuvres

L'administration Obama aidera davantage les forces de sécurité d'Abbas.

L'administration Obama entend renforcer le programme, engagé sous Bush, d'assistance à la formation des forces du président Mahmoud Abbas, dans la perspective de l'avènement d'un Etat palestinien indépendant, a-t-on appris de source autorisée à l'occasion de la visite au Proche-Orient d'Hillary Clinton.

Hillary Clinton a promis, une aide US globale de 600 millions de dollars pour l'Autorité palestinienne.

Selon des sources américaines et occidentales souhaitant rester anonymes, la nouvelle administration veut faire passer cette année de 75 millions à 130 millions de dollars son aide à la sécurité palestinienne, notamment au programme de formation de ses membres en Jordanie.

Ce supplément d'aide devrait permettre d'accroître le nombre de militaires palestiniens formés sous supervision US sur une base proche d'Amman, et d'étoffer leur équipement dont des véhicules - les armes offensive leur étant fournies par des Etats arabes.

Depuis janvier 2008, quelque 1.600 membres de la Force de sécurité nationale d'Abbas ont reçu une telle formation.

Le représentant spécial d'Obama pour le Proche-Orient, George Mitchell, a demandé au général américain Keith Dayton, qui supervise depuis près de trois ans ce programme de formation, de rester à son poste deux ans de plus, ce qu'il a accepté, dit-on de source diplomatique.

Ce programme jouit au Congrès d'un soutien bipartisan qui pourrait se fissurer si les pourparlers de réconciliation inter-palestiniens actuellement en cours au Caire débouchaient sur un nouveau gouvernement d'unité dont le Hamas ferait partie.

De son côté, après des réserves initiales qui l'ont amené à entraver le déploiement et l'équipement des hommes d'Abbas formés en Jordanie, Israël s'est laissé persuadé progressivement de l'intérêt du programme, que le Hamas a dénoncé comme visant à attiser les divisions inter-palestiniennes.

Le Premier ministre désigné Benjamin Netanyahu ne s'est pas prononcé à ce sujet mais un de ses proches, l'ancien ministre des Affaires étrangères Silvan Shalom, s'en est dit satisfait la semaine dernière dans une interview à Reuters.

Cependant, le chef du Likoud a toujours estimé que, si Etat palestinien il devait y avoir, il ne devrait en aucun cas être doté d'une armée.

05-03

<http://www.aloufok.net/spip.php?article261>

3 Politique colonialiste israélienne. (vue des USA)

Clinton dénonce la démolition de maisons arabes à Jérusalem-Est

Hillary Clinton a confirmé la rupture, au moins de ton, de l'administration Obama par rapport à celle de Bush en dénonçant les démolitions de logements palestiniens par Israël à Jérusalem-Est.

Israël a annoncé récemment la prochaine destruction de plus de 80 habitations arabes construites sans permis dans la partie orientale de la ville occupée et annexée lors de la guerre de 1967 et que les Palestiniens revendiquent comme la capitale de leur futur Etat indépendant.

"Il est clair que ce genre d'activité n'aide pas et n'est pas conforme aux obligations souscrites aux termes de la 'feuille de route'", a déclaré la secrétaire d'Etat, faisant référence au plan de paix mis au point en 2003 par le "quartet" des médiateurs internationaux - Etats-Unis, Onu, Russie, Union européenne.

"C'est une question que nous avons l'intention de soulever auprès du gouvernement d'Israël et de la municipalité de Jérusalem", a-t-elle dit lors d'une conférence de presse avec le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, qui a soulevé cette question auprès d'elle.

Abbas, qui a rompu les négociations avec Israël à la suite de l'offensive de Tsahal à Gaza, avait aussi indiqué avant son entretien avec Clinton qu'il lui ferait savoir que leur reprise dépendrait de l'acceptation sans équivoque par Israël de la création d'un Etat palestinien aux côtés de l'Etat juif.

Avant de rencontrer la veille à Jérusalem Benjamin Netanyahu, le Premier ministre israélien désigné, qui s'est gardé jusqu'à présent de reprendre une telle perspective à son compte, Clinton a concédé que l'avènement d'un tel Etat palestinien était "inéluçtable".

Les propos de la secrétaire d'Etat américaine semblent augurer de sérieux désaccords pour l'avenir entre Israël et son principal allié international sur le règlement de la question palestinienne.

Lors de son premier passage à la tête du gouvernement israélien, entre 1996 et 1999, Netanyahu, un partisan de la poursuite de la colonisation juive en Cisjordanie et à Jérusalem, s'était déjà heurté à diverses reprises à l'administration américaine, alors dirigée par Bill Clinton, époux de l'actuelle secrétaire d'Etat.

Reuters

6/3

Version française Marc Delteil

4 Politique Internationale

Organisations Mondiales & régionales

4 Ue

15-03

Interrogé sur une possible coalition de Netanyahu avec des partis d'extrême-droite, le ministre tchèque des Affaires étrangères Karel Schwarzenberg, dont le pays préside l'UE, s'est borné à émettre l'espoir que le futur cabinet œuvrerait en faveur d'une solution à deux Etats, israélien et palestinien, vivant côte à côte en paix.

"En tant que présidence de l'UE, ce n'est pas mon rôle de juger un nouveau gouvernement israélien. Comme je l'ai expliqué à (M. Malki), nous devons accepter nos partenaires, quels qu'ils soient", a-t-il indiqué.

"J'espère vraiment que le nouveau gouvernement israélien travaillera pour la paix et pour une solution à deux Etats", a-t-il ajouté.

"La façon dont l'UE agirait avec un gouvernement qui ne serait pas engagé envers une solution à deux Etats serait très différente. Ils le savent et nous devons continuer à le dire", a de son côté insisté le diplomate en chef de l'UE Javier Solana.

AFP

Rapport de l'UE : Israël exécute de l'annexion illégale à Jérusalem

7 mars

Israël a accéléré le rythme de son "annexion illégale" de Jérusalem-Est au moyen de mesures administratives et sécuritaires discriminatoires à l'égard des Palestiniens, affirme l'Union européenne dans un récent rapport. Israël prévoit actuellement de démolir plusieurs maisons palestiniennes à Jérusalem-Est, territoire annexé au terme de la Guerre des Six-Jours, en 1967.

Le nombre de permis de construire émis par les autorités israéliennes pour des maisons juives à Jérusalem Est a augmenté de 40% en 2008 par rapport à 2007, indique le rapport.

Parallèlement, de "sévères restrictions" ont été imposées aux demandes similaires formulées par des Palestiniens.

Les auteurs du document critiquent en outre la barrière israélienne qui passe par Jérusalem et sépare des milliers de Palestiniens de la Cisjordanie. Israël affirme que cette barrière est nécessaire à sa sécurité et empêche les attentats suicide.

Le rapport de vingt pages, qui reconnaît le droit à la sécurité d'Israël, affirme que les actions de l'Etat juif "dans et autour de Jérusalem représentent l'un des plus importants obstacles au processus de paix israélo-palestinien".

La municipalité de Jérusalem a annoncé le mois dernier envisager la démolition de 88 maisons palestiniennes construites sans permis pour construire un parc à la place.

Les autorités israéliennes démentent toute campagne visant à chasser les Palestiniens, qui représentent 34% de la population de Jérusalem.

Reuters s'est procuré ce document interne, rédigé par des diplomates et daté du 15 décembre 2008.

<http://www.aloufok.net/spip.php?article275>

15-03

Reuters & <http://www.info-palestine.net/>

7 Commission Européenne

Rapport de l'Union européenne.

Les auteurs du rapport critiquent le gouvernement de Tel-Aviv sur la construction du mur qui traverse Jérusalem, et déplorent que cette barrière a isolé des milliers de Palestiniens de la bande de Gaza. Israël dit que le mur sert à maintenir à l'écart les kamikazes potentiels, et a exprimé son intention d'achever la partie de Jérusalem en 2010.

Le dossier, de 20 pages, reconnaît les besoins d'Israël en matière de sécurité, mais affirme que « ses actions à l'intérieur et autour de Jérusalem constituent l'une des provocations les plus pressantes pour le processus de paix » entre les deux parties belligérantes.

Israël s'est annexé la partie orientale après la guerre des Six jours et l'a intégrée, en dépit du droit international, comme butin de guerre.

En 1980, son Parlement a approuvé ce qu'ils ont appelé la « loi de Jérusalem », pour que la ville soit proclamée « entière et unique » capitale de l'État fondé en 1948.

Les Palestiniens réclament la partie Est de la ville comme capitale de leur futur Etat.

En février, le maire de Jérusalem a annoncé ses plans pour la démolition de 88 maisons palestiniennes, qui auraient été construites sans les permis nécessaires près de l'enceinte de la vieille ville.

Le président des Etats-Unis, Barack Obama, a promis de relancer le processus de paix. Sa secrétaire d'État, Hillary Clinton, qui a visité la région la semaine dernière, a déclaré que le projet de démolition « n'aide pas » pour la réussite des efforts diplomatiques.

(ndlr : il existe un projet visant à expulser les Palestiniens, qui constituent 34% de la population dans la capitale.)

<http://www.info-palestine.net/>

5 Médias/Vidéos

5-1 Closed Zone.

<http://www.youtube.com:80/watch?v=9aJZGI15awE>

5-2 Le « bienfait » de la « seule démocratie du Moyen-Orient

Appréciez les textes et images ci-après (transmises par l'ISM) qui nous rapportent le « bienfait » de la « seule démocratie du Moyen-Orient ».

Puis comparez entre ceux qui font des discours creux, hypocrites, et ceux qui défendent la justice en affrontant la barbarie israélienne sur le terrain en risquant leur vie.

Hommage à tous ces valeureux « Internationaux » qui luttent contre la barbarie israélienne ainsi qu'à ceux qui, à travers le monde, dénoncent haut et fort la complicité de leurs gouvernements et les lobbies sionistes qui les tiennent en laisse.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour lire les textes et voir les images

<http://www.ism-france.org/news/article.php?id=11434&type=temoignage&lesujet=Victimes%20ISM>

<http://www.ism-france.org>

<http://www.ism-suisse.org>

5-3 Vidéo : le Bateau Free Gaza .

Le 19 décembre 2008, le bateau Free Gaza a appareillé de Chypre vers la Palestine.

Notre objectif était de briser le siège israélien sur la bande de Gaza.

Nous avons été la dernière et que les étrangers d'entrer et de séjourner sur le territoire.

Nous nous sommes impliqués dans quelque chose que personne ne s'attend.

<http://www.wipeoffthemap.com/> Anglais »

13-03

Le journaliste italien Raffaele Ciriello, a été grièvement blessé mercredi matin par les tirs d'un char israélien à Ramallah (Cisjordanie) est décédé peu après dans un hôpital de la ville.

Ciriello, avait été touché de six balles à la poitrine, à l'estomac, aux intestins et aux reins, selon ces sources hospitalières. Il est décédé avant même d'avoir pu être opéré à l'hôpital où il avait été transporté par de jeunes Palestiniens, les ambulances n'ayant pu s'approcher du lieu du drame.

Selon le journaliste italien, Amedeo Ricucci, de la RAI Uno (première chaîne de la télévision italienne), qui se trouvait avec la victime, l'incident a eu lieu près de la place al-Manara (la place des Lions), en plein centre ville. Il a indiqué que Ciriello et lui-même se trouvaient dans une ruelle donnant sur la rue principale, à environ 50 m de la place al-Manara, derrière un groupe de Palestiniens armés, lorsque l'équipage d'un tank israélien situé à 150 m d'eux a soudain ouvert le feu. Il a assuré qu'il n'y avait pas eu le moindre tir avant que le blindé n'ouvre le feu.

<http://www.aloufok.net/spip.php?article294>

6 Les brèves

Ndlr : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

6-1 Riad Malki mett en garde contre un gouvernement Netanyahu anti-paix.

Le ministre palestinien des Affaires étrangères Riad Malki a mis en garde contre la mise en place d'un gouvernement israélien d'extrême-droite et "anti-paix" dirigé par Netanyahu.

"Il est clair que ces jours ci, Netanyahu discute avec des partis d'extrême-droite en Israël", "Le dénominateur commun entre ces partis est qu'ils partagent les mêmes principes: ils sont contre l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, ils n'envisagent pas une solution à deux Etats, ils ne voient pas la nécessité de négocier avec les Palestiniens pour parvenir à la paix et ils croient à l'utilisation de la force comme moyen d'obtenir des bénéfiques politiques", "Un tel gouvernement doit être décrit comme un gouvernement anti-paix", a estimé Riad Malki , soulignant que les Palestiniens n'étaient "pas intéressés à discuter avec un tel gouvernement".

M. Malki a appelé dans ce contexte la communauté internationale à "faire pression pour qu'un nouveau gouvernement israélien soit engagé envers la paix avec les Palestiniens".

AFP / 15 mars

6-2 Fateh et Hamas ne parviennent pas à surmonter leurs désaccords.

La formation du nouveau gouvernement, le calendrier des prochaines élections...et ... plusieurs dossiers épineux bloquent les pourparlers de réconciliation entre le Hamas et le Fateh.

Le Hamas et le Fateh n'ont pas réussi, pour l'heure, à surmonter leurs divergences dans leurs pourparlers de réconciliation, ont rapporté hier des délégués aux discussions qui se déroulent au Caire.

Le Fateh, insiste pour que Hamas « se conforme » aux accords déjà conclus avec Israël, mais le Hamas refuse de s'engager sur ce point.

Le Mouvement de résistance a proposé cependant de modifier la formulation en employant le verbe « respecter » au lieu de « se conformer à ». Mais cette proposition ne satisfait ni les États-Unis, ni Israël, ni leurs alliés occidentaux, qui réclament que le groupe palestinien reconnaisse les accords passés avec l'État juif par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), dirigée par Mahmoud Abbas.

Le Hamas, vainqueur des élections législatives en 2006, contrôle depuis juin 2007, la bande de Gaza aux dépens de l'Autorité palestinienne, qui maintient son contrôle sur la Cisjordanie.

Ni Israël ni les États-Unis ne reconnaissent cet état de fait et l'État hébreu a imposé un blocus sur Gaza

Le désaccord entre les négociateurs du Hamas et du Fateh a incité le chef des services de renseignements égyptiens Omar Souleimane, médiateur dans les discussions, à rencontrer jeudi soir les chefs des deux délégations.

En conséquence, les pourparlers ont repris hier, ont indiqué des responsables. « Nous devons faire le maximum d'efforts pour réussir, car un échec serait désastreux », a déclaré Ashraf Goma, délégué du Fateh.

Faouzi Barhoum, le délégué du Hamas, a précisé que les deux parties n'étaient « pas d'accord sur le calendrier de travail du nouveau gouvernement » et qu'il restait « des obstacles à lever pour aboutir à une formule équilibrée ».

Mahmoud Abbas a admis que les négociations « rencontraient des difficultés ». « Obtenir la réconciliation nationale exigera des efforts et une authentique volonté », a-t-il dit.

Ibrahim Abou al-Naja, haut responsable du Fateh, a de son côté affirmé que le principal obstacle reste la formation du nouveau gouvernement.

Alors que le parti du président Abbas soutient une proposition égyptienne qui consiste à désigner des personnalités indépendantes dans le futur cabinet d'union, le Hamas insiste pour qu'il soit représenté. Selon M. Abou al-Naja, un autre obstacle qui empêche la formation d'un nouveau gouvernement est la reconstitution des forces de sécurité palestiniennes et la mise en place d'un calendrier pour les élections législatives et le scrutin présidentiel. Ces questions vont être étudiées par un « haut comité » composé de représentants du Hamas et du Fateh, a ajouté le responsable.

Un autre obstacle qui a, selon le mouvement islamiste, jeté une ombre sur les travaux des cinq commissions de négociations est la détention de centaines de partisans du Hamas en Cisjordanie, sous la garde des forces de sécurité du Fateh. Les services de sécurité fidèles à Mahmoud Abbas nient détenir qui que ce soit pour des raisons politiques. Ils n'en ont pas moins annoncé la libération de 45 partisans du Hamas jeudi. Un responsable du Hamas a confirmé 30 libérations, mais ajouté que huit autres partisans du mouvement avaient été interpellés jeudi soir. « Cette question est devenue le plus grand obstacle au succès d'un dialogue, estime Faouzi Barhoum. Nous ne céderons jamais sur ce point. »

14-03

http://www.lorientlejour.com/article/611618/Au_Caire%2C_Fateh_et_Hamas_ne_parviennent_pas_surmonter_le_urs_dsaccords.html

6-3 Le nouveau tracé du mur de séparation discriminatoire dévore de nouveaux terrains palestiniens.

Les forces israéliennes d'occupation ont commencé, récemment, à mettre de nouvelles balises dans le village Al-Racha, au sud de la ville de Qalqilia. Elles préparent le terrain pour changer le tracé du mur discriminatoire de séparation, à côté de la colonie d'Alfiyah Mincha. Notons que le mur isole cinq villages et rassemblements bédouins palestiniens : Ras Tayra, Wadi Al-Recha, Al-Dabaa, Arabe Ar-Remadine, Arabe Abou Farda.

Deux choix amers

Ces mesures se basent sur une décision de la cour supérieure israélienne. En effet, ce tribunal avait ordonné en mai 2006 de faire bouger la partie du mur concernant cette zone-là de façon à permettre de pallier à l'isolement de la population palestinienne. Il a donné à l'armée israélienne la mission de dessiner un nouveau tracé pour le mur.

Le plan du nouveau parcours du mur fait par les forces israéliennes d'occupation donne à la population deux choix seulement, l'un plus amer à avaler que l'autre. Soit laisser le mur dans sa position actuelle, soit accepter le nouveau tracé.

Ne pas changer la situation signifie pour la population de rester enfermé entre quatre murs. Elle subira pour toujours cette humiliation quotidienne devant le portail de ce maudit mur discriminatoire.

Et en cas de changement, le nouveau tracé dévorera toute la terre agricole et fermière de la population.

Domages collatéraux

Ce tracé dessiné par l'armée israélienne rasera environ 250 hectares de terrains palestiniens abritant 70% des oliviers de la zone. Les deux sources principales de la population, en l'occurrence l'agriculture et l'élevage de moutons, seront anéanties.

Les villages qui seront les plus endommagés sont Ras Tayra et Wadi Al-Recha. Le premier perdra 80% de ses terrains. Et Ras Tayra 60%.

De plus, les forces israéliennes d'occupation ont l'intention d'ouvrir une route coloniale, sous le numéro 55. Cela veut dire plus de terrains dévorés, plus d'oliviers déracinés. La possibilité de travailler la terre restante sera réduite à néant.

Par ailleurs, dans les villages de Ras Tayra et Wadi Al-Recha, le nouveau mur ne sera pas plus loin de 200 mètres des maisons résidentielles. Ainsi, les habitants de ces maisons vivront constamment sur les nerfs, dans un état permanent d'urgence, dans l'enfer de la présence éternelle de l'occupant.

Une ruse pour légitimer le mur !

Et pour ce qui est des groupes bédouins Arabe Ar-Remadine et Arabe Abou Farda, le nouveau tracé permettra à l'occupation israélienne de les chasser pour annexer leur terre à la colonie israélienne Alfiyah Mincha.

Par toutes ces modifications dans cette région, et celles effectuées auparavant dans le village de Jayyousse, les occupants israéliens veulent duper le monde. Ils veulent donner à leur mur de séparation discriminatoire une sorte de légitimité. Il faut savoir que la cour internationale de la justice avait ordonné la destruction totale du mur. Elle n'avait ordonné rien d'autre que la démolition totale

4 mars

CPI

<http://www.palestine-solidarite.org:80/rapport.CPI.040309.htm>

6-4 Israël procède à la plus large déportation de familles de Jérusalem depuis 1967.

La municipalité israélienne de Jérusalem a remis à plus de 100 familles palestiniennes des notifications de la démolition de leurs maisons dans le quartier Silwan de la région Boustan de la ville occupée de Jérusalem, sous prétexte de construction sans permis.

Et la procédure d'expulsion, qui se décrit comme la plus large depuis 1967 va causer le déplacement de plus de 1500 Palestiniens de Jérusalem, et le retrait de leur droit de résidence dans la ville.

L'Organisation christiano-islamique pour la protection des lieux saints chrétiens de Jérusalem a accusé Tel Aviv de mener une « guerre » sur la ville de Jérusalem pour l'élimination des quartiers arabes et demande un soutien arabe et international pour sauver la ville sainte des tentatives de « judaïsation ».

Le secrétaire général de l'organisation Hassan Khatir a déclaré que les habitants du quartier « Hay Al Boustan » au sud de la mosquée d'Al Aqsa sont en grand danger, et leur expulsion est devenue certaine. Ce dernier a ajouté que les autorités d'occupation ont réussi à faire fuir des dizaines de milliers de chrétiens à cause des conditions de vie dures imposées aux Palestiniens en général ; dans la ville sainte seulement 1% des habitants sont chrétiens après avoir représenté plus de 5% de la population.

Il a également déclaré : « Nous profiterons de la visite du pape prévue le 8 Mai prochain pour attirer son attention sur le complot sioniste qui vise à vider la terre sainte de toute présence chrétienne." Par abubilel,

1 mars

Source : <http://www.aljazeera.net/NR/exeres/7D2E41CC-E4FB-48C3-8B32-B3C0CC6AE12C.htm>

(Traduit de l'arabe par Leila Palestine pour CAPJPO-EuroPalestine)

6-5 La vallée du Jourdain.

15-03

La vallée du Jourdain, qui s'étend sur 70 kilomètres le long de la frontière avec la Jordanie, représente un tiers de la superficie de la Cisjordanie, occupée par Israël depuis 1967.

Depuis le début de l'Intifada, en septembre 2000, Israël a limité les mouvements des Palestiniens dans ce secteur, leur interdisant notamment d'utiliser la route 90, le principal axe routier nord-sud traversant la Cisjordanie. Israël a établi 26 implantations civiles et quatre militaires dans cette vallée, où vivent quelque 7.000 colons.

Israël a coupé la vallée du Jourdain du reste de la Cisjordanie par une série de mesures militaires: au moins quatre barrages militaires permanents ont été installés et seuls les Palestiniens habitant le secteur et les quelques milliers travaillant dans les colonies israéliennes sont autorisés à les franchir.

Le Premier ministre israélien sortant Olmert, qui a affirmé être prêt à un retrait de la quasi-totalité de la Cisjordanie, a toujours déclaré que la vallée du Jourdain devait rester sous le contrôle d'Israël dans le cadre de tout règlement avec les Palestiniens.

Des dizaines de milliers de réfugiés palestiniens de 1948, qui s'étaient installés dans des camps de la vallée du Jourdain, avaient pris une seconde fois la route de l'exode en juin 1967, lors de la conquête israélienne de la Cisjordanie.

Ils n'ont pas été autorisés à ce jour à y revenir par les autorités israéliennes.

AFP / 15 mars

7 Dossier

Ndlr :La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

7-1 Manuel de Diéguez : Gaza, un tremblement de terre politique.

Extrait

La guerre catastrophique d'Israël contre le Liban avait ruiné la légende dorée qui auréolait cet Etat; le mythe de sa vocation semi-céleste par nature et par définition a trépassé. La Finul entoure à perpétuité le peuple irénique d'un cordon sanitaire utile à la protection de son voisin. Des dizaines de nations, aux côtés desquelles on compte des contingents venus de la Russie et de la Chine, montent à jamais la garde aux frontières d'un Etat hébreu dont les coups de sang sont jugés imprévisibles. L'assaut apocalyptique d'une des plus puissantes armées du monde contre le minuscule territoire de Gaza aura des conséquences irréversibles: une patrie originellement innocente et dont l'Eden national passait pour se trouver sans cesse sur la défensive face à de méchants agresseurs a définitivement changé de Bible sur la scène internationale. Non seulement ce haut fait d'armes du peuple des prophètes a entraîné une réprobation universelle, mais cet exploit plus titanesque encore dans l'insensé que dans l'ordre politique s'appelle, en droit public, un **génocide**. Que penser d'une contre-performance qui place Israël sur l'échiquier du Tribunal pénal de la Haye?

La shoah avait définitivement assoupi un antisémitisme que les siècles avaient rendu endémique en Europe. Quand une société ou une civilisation se fondent sur une identité collective compacte, donc principalement

construite sur le ciment d'un mythe religieux, tout groupe allogène se trouve frappé d'un ostracisme sacré. Puis le rejet des "déricides" avait été quasiment suspendu en raison des progrès de l'athéisme qui avait dissous les identités oniriques sur lesquelles les deux mythologies reposaient. Mais Israël se trouve désormais menacé par un antisémitisme qui aura entièrement changé de socle magique et qui résultera de la solidarité affichée et indéfectible des communautés nationales juives du monde entier avec l'expansion territoriale continue et irrépessible de l'Etat d'Israël. Alors que, depuis les origines, l'antisémitisme était demeuré de nature foncièrement théologique il risque de devenir strictement nationaliste en raison du prosélytisme sioniste du peuple juif miraculeusement, mais sans doute provisoirement ressuscité sur un territoire déterminé.

La gravité d'un rejet oublié depuis Titus et Vespasien se fondera donc sur une condamnation morale devenue focalisable. C'est dire combien le "peuple élu" n'avait vraiment pas besoin de territorialiser, donc de politiser, sur un lopin de la mappemonde un terrible retour du boomerang d'Abel.

Au premier siècle, le rejet d'Israël reposait sur un progrès religieux - ce peuple était seul à rejeter les idoles de bois, de pierre ou d'airain du monde antique. Et voici toutes les nations de la terre changées en spectatrices effarées d'un camp de concentration à ciel ouvert. Que faire d'un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants qui localiseront inévitablement un bourreau placé sous la surveillance permanente d'un tribunal tantôt mis sous somnifère, tantôt aux yeux grands ouverts?

Mais, dans le même temps, ce désastre exercera une fonction cathartique, parce que, d'un instant à l'autre, l'heure va sonner où la classe dirigeante internationale se trouvera accusée de complicité avec Caïn. Comment échapper à ce reproche, sinon en plaidant l'innocence attachée à un titanesque retard intellectuel? Il vaut mieux se faire l'avocat d'une méconnaissance dramatique des lois de l'histoire et des fondements anthropologiques de la politique que de partager sciemment la responsabilité d'un crime de guerre prévisible et inévitable. Le moment approche donc d'une prise de conscience dont la vocation sera d'approfondir l'humanisme superficiel dont l'Europe vit depuis le XVIe siècle - retard qui aura privé des sciences humaines encore héritées de la théologie du Moyen Age de toute interprétation darwinienne et freudienne aussi bien de la politique des mythes sacrés que de la politique tout court.

Manuel de Diéguez

Lundi 16 Mars 2009

http://pagesperso-orange.fr/aline.dediequez/tstmagic/1024/tstmagic/moyen_orient/gaza.htm

7-2 Eyal Weizman : Offensive par le Droit à Gaza.

Si donc une conclusion peut être tirée de la violence militaire, c'est... qu'elle présente, de manière inhérente, un caractère légiférant »

Walter Benjamin

L'ampleur de l'attaque israélienne de 22 jours contre Gaza, en décembre 2008-janvier 2009 – et qui a tué 1300 personnes et endommagé ou détruit 15% de l'ensemble de ses bâtiments – a conduit un peu partout dans le monde à des accusations de crimes de guerre.

Un procureur de la Cour Pénale Internationale de La Haye examine actuellement (1) une requête introduite par un groupe palestinien demandant de poursuivre des officiers de l'armée israélienne. Israël a démontré sa résolution de relever le défi de ces allégations en lançant une campagne internationale pour défendre son point de vue légal ; dans le même temps et d'une manière révélatrice, ses censeurs ont entrepris de rayer les noms des membres du personnel impliqués et de masquer leurs visages sur les photographies.

Les ondes de choc légales de l'attaque contre Gaza révèlent un paradoxe : l'attaque n'était pas seulement une des guerres les plus violentes et les plus dévastatrices menées par Israël contre le peuple palestinien, mais aussi celle dans laquelle des experts israéliens en droit international humanitaire (DIH 2) – le domaine du droit qui règle la conduite de la guerre – ont été le plus étroitement mêlés.

Des juristes militaires israéliens avancent que porter lourdement atteinte à la population civile ne constitue pas en soi une preuve de violations des lois de la guerre ; ils aimeraient également croire que les opérations militaires israéliennes actuelles et les mécanismes de l'occupation sont des institutions légales en ce sens qu'ils sont modelés par le droit international humanitaire. Le droit international humanitaire est un régime légal restrictif. Il impose une limite sur qui peut être attaqué pendant une guerre et comment il peut l'être. Sa fonction vise à réduire plutôt qu'à éradiquer les souffrances. Dans le cas de cette attaque contre Gaza, la loi a-t-elle contribué à la prolifération de la violence plutôt qu'à sa retenue ?

Est-il possible que l'attaque contre Gaza n'ait pas été refrénée par un usage extensif du droit international humanitaire mais plutôt, qu'une certaine interprétation et une certaine application de ce droit (3) ont permis non seulement de justifier des atrocités mais, plus fondamentalement, d'infliger des niveaux de destruction qui, sans cela, seraient inconcevables ? Le chaos, la mort et la destruction ont-ils été perpétrés avec toute la vigueur de la loi ? S'il en est ainsi, ceux qui s'opposent à la violence israélienne doivent-ils recourir au langage du droit international ?

Le paysage de l'offensive par le Droit (lawfare)

Les nouvelles frontières du développement militaire, qui complètent des développements dans le domaine de la surveillance et du ciblage des objectifs, sont en cours d'exploration via une combinaison de technologies légales et de pratiques institutionnelles complexes. L'ancien général américain et juge militaire Charles Dunlap en a nommé le résultat lawfare : « utilisation du droit comme arme de guerre ». Dunlap entendait par là montrer essentiellement comment des acteurs non étatiques, plus faibles, cherchaient à gagner un avantage moral en

déclarant que des crimes de guerre ont été commis par l'armée d'Etat, plus puissante ; mais l'Etat peut lui aussi recourir à l'offensive par le Droit (lawfare) – (voir Charles Dunlap, "Lawfare amid warfare", *Washington Times*, 3 août 2007).

L'éminent juriste David Kennedy soutient que l'offensive par le Droit (lawfare) « démontre une relation émergente entre guerre moderne et droit moderne » (voir *Of War and Law*, Princeton University Press, 2006). Cela s'illustre, par exemple, dans la manière dont, au beau milieu d'une campagne, des juristes militaires établissent les conditions « *légal*es du champ de bataille » en étudiant de près des cartes de cibles et en renseignant les soldats sur la manière dont ils ont le droit de tuer des civils. Le droit international humanitaire devient alors le vocabulaire éthique pour estampiller le pouvoir légitime et la mort justifiable.

Des experts militaires en droit décrivent les tentatives pour limiter la mort d'innocents comme un compromis pragmatique qui cherche à établir la relation supposément « correcte » entre une attaque nécessaire contre des cibles militaires et le nombre de civils tués. La question est de savoir ce qui est nécessaire, quelle proportion est correcte, qui doit en décider et qui doit en juger. Bien que l'on puisse encore accepter l'affirmation selon laquelle disposer de lois de la guerre est une bonne chose, il est nécessaire d'être vigilant quant au paradoxe structurel que ces lois instaurent : car lorsqu'elles interdisent certaines choses, elles en autorisent d'autres et c'est la frontière entre le permis et le prohibé qui constitue le champ de bataille légal le plus acharné. Le droit international peut être pensé non comme un corps statique de règles mais plutôt comme une inépuisable série de conflits portant sur cette frontière. La question n'est pas de savoir quelle interprétation est juste, mais qui a le pouvoir de forcer sa propre interprétation à faire autorité. En ce sens, le droit international ne se contente pas de légitimer la violence, mais il dépend réellement d'elle.

Les technologies de destruction

Yotam Feldman, dans une recherche menée pour le quotidien israélien Haaretz, a révélé un niveau d'implication sans précédent d'experts en droit international au cours de l'attaque contre Gaza, dans le conseil au personnel militaire à propos des procédures, des cibles et des alternatives opérationnelles (Yotam Feldman & Ouri Blau, « *Consent and advise* », Haaretz, 5 février 2009). Un des officiers au sein de l'unité de droit international de l'armée israélienne le formulait ainsi à l'adresse de Feldman : « *Notre objectif n'était pas d'entraver l'armée mais de lui donner les outils pour gagner d'une manière légale* ». Les porte-parole militaires israéliens paraissent également avoir été entraînés à expliquer l'opération dans le langage du droit international humanitaire. Ils avaient systématiquement recours à des termes légaux comme « distinction » (entre civils et combattants) et « proportionnalité » (entre civils tués et objectifs militaires), qualifiant ainsi les cibles de « légitimes » et les victimes civiles de « non intentionnelles » ou « collatérales ».

Il semblait aussi qu'« humanitaire » était devenu l'adjectif par défaut quand il s'agissait d'expliquer les divers aspects de l'attaque. Aux familiers « couloirs humanitaires » (dans l'espace) et « cessez-le-feu humanitaires » (dans le temps), s'ajoutaient maintenant des « munitions humanitaires » (au ratio moins meurtrier) et un « ministre aux affaires humanitaires » fraîchement désigné et opérant depuis le « bureau pour la coordination humanitaire », dans une base militaire proche de Tel Aviv. Ce personnage – Isaac Herzog, Ministre israélien « du Bien-être et des Services sociaux, de la Diaspora, de la Société et de la Lutte contre l'Antisémitisme » – avait tout à la fois la responsabilité de la « coordination humanitaire » et « d'exposer les raisons d'Israël et la position légale concernant les dommages infligés ».

Ce recours au droit international pourrait facilement être récusé comme propagande cynique. La plupart des groupes de défense des droits de l'homme ont aussi, à juste titre et utilement, fait valoir que soit le droit international humanitaire n'était pas adéquatement appliqué à Gaza en ce sens qu'il a été utilisé d'une manière trop permissive ou que les directives légales ne sont pas passées des juristes militaires en leurs quartiers généraux de Tel Aviv aux pilotes et aux soldats sur le terrain. Les deux réactions démontrent néanmoins une foi dans le droit international d'une manière qui est devenue problématique à l'ère de l'offensive par le Droit, quand le fait d'entrer dans cette arène du Droit et de parler en son nom pourrait bien être lui-même le problème.

Ceci peut s'illustrer par l'expérience, du côté d'Israël, de sa campagne au Liban de juillet-août 2006. Israël s'est alors rendu compte qu'il ne pouvait pas mettre fin aux tirs de roquettes du Hezbollah et milices équivalentes par le biais de l'approche militaire traditionnelle, de contre-insurrection. La leçon qui en a été tirée se reflète dans la doctrine militaire israélienne actuelle (telle qu'élaborée par l'Institute for National Security Studies) qui inclut des plans visant à sanctionner le tir de roquettes par « *une attaque disproportionnée visant au coeur le point faible de l'ennemi et dans laquelle les tentatives pour porter atteinte à la capacité de tir sont secondaires* ».

Le chef du commandement nord, Gadi Eisenkot, explique ce que cela signifie : « *Nous emploierons une force disproportionnée contre tout village à partir duquel des tirs sont opérés contre Israël et nous causerons d'immenses dommages et destructions... Ceci n'est pas une suggestion. Il s'agit d'un plan qui a déjà obtenu approbation* » (voir Amos Harel, « *IDF plans to use disproportionate force in next war* », Haaretz, 5 octobre 2008). En d'autres termes, la violation du principe de droit international de « proportionnalité » est utilisée ici comme menace militaire. C'est cette claire violation du droit que les experts militaires israéliens en droit international tentent de légaliser.

La logique de cette approche – si souvent articulée dans le langage du marketing (« fixer un prix » [pour chaque roquette, par exemple]) ou de la psychologie (« marquer la conscience » des Palestiniens) – est d'infliger une telle souffrance aux habitants de Gaza (comme à ceux du Liban en 2006) qu'ils seront forcés d'exercer, à leur tour, des pressions sur le Hamas. Si le terrorisme est défini (tel qu'assurément il devrait l'être) comme une violence organisée à des fins politiques et dirigée contre des non-combattants et leurs biens, cette attaque contre Gaza ne peut être que définie comme du terrorisme.

L'argument avancé par Israël selon lequel la destruction et la mort semées à Gaza étaient les regrettables effets collatéraux des tentatives militaires d'atteindre des cibles combattantes – dépôts de munitions, « infrastructure à double usage » (c-à-d civile), postes de commandement militants – doit être vu sous cet éclairage. La doctrine officielle, ses moyens de mise en œuvre et ses conséquences – notamment la destruction de villes et de camps, le débordement des hôpitaux, l'effroi général – loin de n'être que les sous-produits accessoires de l'attaque, ont été conçus comme faisant partie intégrante de ses objectifs.

Les technologies d'avertissement

L'armée israélienne est, depuis la guerre du Liban, devenue plus circonspecte que jamais par rapport au risque d'être exposée à une action légale internationale. Cela conduit notamment à la recherche de moyens de mise en œuvre de la stratégie de destruction à grande échelle qui puissent apparaître comme étant en accord avec les principes du droit international humanitaire. La « division de droit international » de l'armée et sa branche opérationnelle ont, par exemple, combiné des tactiques qui permettent aux soldats sur le terrain de mettre en pratique ce qu'on appelle « technologies d'avertissement ».

Transmettre un avertissement durant une bataille est technologiquement compliqué. Les lieux de bataille sont des environnements confus, violents et déroutants. Communiquer un « avertissement » peut viser à sauver une vie ; mais cela peut aussi, en principe, présenter l'avantage de rendre « légitimes » des cibles dont la destruction aurait sans cela été en contravention avec le droit. Il peut donc y avoir un rapport direct entre prolifération des avertissements et prolifération des destructions.

L'innovation clé dans ce domaine militaire naissant des « technologies d'avertissement » a été ce qu'on appelle la procédure du « frapper au toit ». Cela comporte le déploiement de « bombes d'amorce », sans explosif, conçues pour provoquer, sur le toit des immeubles, un impact suffisamment fort pour effrayer les habitants et les pousser à fuir leur maison avant qu'elle ne soit complètement détruite par une bombe explosive.

Ce bizarre nom de code (« frapper au toit ») est une altération de la méthode établie, « frapper à la porte ». Celle-ci suppose que l'armée (généralement en la personne d'un opérateur arabophone de la force aérienne et/ou par message enregistré) téléphone aux habitants d'une maison pour les informer que dans les minutes qui suivront, leur maison sera détruite. Parfois, des lignes téléphoniques qui avaient été coupées depuis des mois parce que la note n'avait pas été payée, sont réactivées afin de pouvoir faire ce genre d'appel. L'armée prétend avoir fait 250.000 appels de ce type au cours de l'attaque de Gaza (s'il est vrai, ce nombre est curieux dans la mesure où il n'y a à Gaza qu'environ 200.000 maisons). Pratiquement tous les abonnés au téléphone portable de Gaza ont aussi reçu un certain nombre de SMS en provenance de l'armée israélienne sur leur portable : « *Toute personne ayant des armes, des munitions ou un tunnel caché dans sa maison, devrait partir immédiatement* ».

Beaucoup d'habitants de Gaza ne possèdent ni téléphone fixe, ni téléphone portable ; de toute façon, un autre département de l'armée mettait fréquemment le réseau mobile hors service ou s'assurait que les coupures d'électricité maintiennent les batteries déchargées. Dès lors, les experts juridiques de l'armée recommandaient l'usage de tracts permettant l'expulsion des habitants des maisons avant la destruction de celles-ci.

Un officier de la division de droit international a expliqué à Yotam Feldman la logique de ces avertissements : « *Les personnes qui vont dans une maison en dépit d'un avertissement ne doivent pas être prises en compte en termes d'atteintes à des civils, puisque ce sont des boucliers humains volontaires. Du point de vue légal, [une fois l'avertissement donné] je n'ai pas à avoir d'égards pour elles. Pour ce qui est des personnes qui retournent dans leur maison afin de la protéger, elles prennent part au combat.* » En donnant aux habitants le choix entre la mort et l'expulsion, cette interprétation militaire du droit international humanitaire déplace les personnes d'une désignation légale à une autre : un appel téléphonique suffit à faire de « non-combattants » des « boucliers humains » qui peuvent donc être définis comme « prenant une part directe aux hostilités » et être visés comme « cibles légitimes ».

La capacité de l'armée israélienne à avertir des gens à Gaza de la destruction imminente de leurs maisons lui a également permis de définir la plupart des immeubles de Gaza comme cibles légitimes. La prétendue capacité de l'armée à avertir et à réaliser une destruction « contrôlée » et « discriminée » pourrait même avoir créé davantage de dévastations que ne le font des stratégies « traditionnelles », en partie parce que la rhétorique euphorique et manipulatrice utilisée pour les répandre induit les officiers et les politiciens à autoriser leur usage fréquent et étendu. Dans ce cas, les « technologies d'avertissement (de masse) » contribuent à la fois à la prolifération et à la justification rétrospective de la destruction massive.

Les limites élastiques du droit

Il est difficile de dire si les officiers israéliens sur le terrain auraient autorisé le niveau de destruction que l'on a vu à Gaza, dans le cas où ils se seraient sentis davantage exposés à une action légale internationale. De toute façon, le cœur du problème ne réside pas dans une supposée attaque stérile d'avertissement contrôlé et de destruction précise, mais bien plutôt dans les dangers découlant de l'introduction, dans l'arsenal militaire légal israélien, des principes de l'offensive par le Droit (lawfare).

Le droit international humanitaire est basé sur un traité et sur un droit coutumier international. Le premier est fondamentalement indéterminé et sujet à des affrontements incessants sur son interprétation. Le second signifie que la pratique militaire peut continuer à façonner le droit. Comme tel, le droit est pragmatique, ses frontières suffisamment élastiques pour permettre des interprétations diverses et un développement subséquent. Loin d'être opposé à la violence, le droit peut être établi par un recours à la violence d'Etat. En effet, la tactique légale sanctionnée par les juristes militaires dans l'attaque israélienne de Gaza se situait précisément dans cette zone d'interprétation existante entre violations évidentes et possible légalité.

Le droit international indique la limite de ce que l'opinion publique internationale peut considérer comme « tolérable », mais ces limites peuvent elles aussi être étendues par la pratique militaire. Des pratiques auxquelles différents Etats recourent suffisamment longtemps et qui sont appuyées par les avis légaux nécessaires, peuvent finir par devenir loi. Opérer à la marge du droit est donc un des moyens les plus efficaces de l'étendre. Selon cette interprétation légale « post-moderne », la violence légifère.

L'ancien conseiller juridique de l'armée israélienne, Daniel Reisner, a déclaré à Yotam Feldman que son boulot consistait à trouver « *dans le droit international un potentiel inexploité* » qui autoriserait des actions militaires en zone floue : « *Le droit international se développe par le biais de sa violation... Un acte aujourd'hui prohibé devient acceptable s'il est exécuté par suffisamment de pays... [...] Si le même processus se produisait en droit privé, la limitation légale de la vitesse serait de 115 km/h et nous paierions un impôt sur le revenu de 4%* ». Par exemple, lorsque la politique israélienne d'assassinats ciblés a reçu l'imprimatur officiel à la fin 2000, la plupart des gouvernements et des instances internationales la tenaient pour illégale ; mais, expliquait Reisner, « *huit ans plus tard [avec aussi, entre temps, une attaque contre les Etats-Unis], elle se situe au milieu des frontières de la légitimité* ».

La nature élastique du Droit et le pouvoir qu'a l'action militaire, à l'ère de l'offensive par le Droit, de l'étendre, se combinent pour faire de la population de Gaza l'objet d'une expérience – et ceci dans deux sens. D'abord, toutes sortes de nouvelles munitions et techniques de guerre sont employées et mises sur le marché. Deuxièmement, certaines limites sont testées et explorées : les limites du légal, les limites de l'éthique, les limites du tolérable, les limites de ce que l'on peut faire à des gens au nom de la « guerre contre le terrorisme ».

La logique de cette prise de conscience peut être la nécessité, pour ceux qui sont soucieux des intérêts et des droits des peuples touchés par la guerre, de recourir à une stratégie double, voire paradoxale : une stratégie qui utilise le droit international humanitaire tout en mettant en lumière les dangers qu'il comporte et en mettant à l'épreuve ses prétentions à la vérité et donc aussi le fondement de son autorité. De toute façon, le droit international ne devrait pas être le seul langage de la protestation et de la résistance à la violence israélienne. L'attaque contre Gaza ne doit pas être combattue parce qu'elle est « illégale » mais parce qu'elle sert la logique du contrôle des Palestiniens par Israël.

Plutôt que la modération et la retenue, la violence et la destruction à Gaza pourraient bien être le vrai visage du droit international.

J'aimerais remercier Eitan Diamond et Thomas Keenan pour leurs précieux commentaires.

Eyal Weizman

openDemocracy, 25 février 2009

<http://www.opendemocracy.net/article/legislative-attack>

(Traduction de l'anglais : Michel Ghys)

Eyal Weizman est architecte. Il a fait ses études à l'Architectural Association à Londres et son doctorat au London Consortium, Birkbeck College. Il dirige le Centre for Research Architecture à Goldsmiths College, Université de Londres. Co-commissaire de l'exposition « Une occupation civile. La politique de l'architecture israélienne » et codirecteur du livre du même nom (disponible en français). Ces différents projets émergent de ses recherches dans le domaine des droits de l'homme. Rejetés par Association des architectes israéliens, ils ont été montrés par la suite dans le cadre de l'exposition « Territories » à New York, Berlin, Rotterdam, San Francisco, Malmö, Tel-Aviv et Ramallah. En 2007, les éditions Verso ont publié son livre « Hollow Land – Israel's Architecture of Occupation »

(1) www.rnw.nl/internationaljustice/icc/theicc/090203-ICC-Gaza

(2) http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/section_ihl_in_brief

(3) <http://opt.ihlresearch.org/index.cfm?fuseaction=Page.viewpage&pageid=868>

Eyal Weizman

<http://www.legrandsoir.info/spip.php?article8195>

Pièce jointe

1 Bombardement

2) "Chanson pour Gaza"

"Chanson pour Gaza" cher ami, pour votre dossier "Palestine " je vous envoie la chanson que j'ai composée il y a une dizaine de jours à l'occasion de la journée pour Gaza organisée par l'AFPS à Apt et qui a connu un grand succès : "Chanson pour Gaza"

Jean Baumgarten

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

" Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19